



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 20h00,

Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2024

Étaient présents : Mesdames Patricia GOUTORBE, Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Christine DURAND, Corinne THIVANT, et Messieurs Rémy ARQUILLERE et Dominique BOULOT-TULOUP.

Absentes : Madame Nathalie KLIMENKO donne pouvoir à Madame Christine DURAND, Madame Corine GUILLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Christine DURAND

Le compte-rendu de réunion du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

### POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Foyer rural

Les travaux sont presque terminés. Tous les artisans ont pu intervenir. Il reste encore quelques finitions, ainsi que pas mal de travail pour l'entreprise CHATRE, pour le lot « Métallerie ». Cette entreprise a été très difficile à contacter par le maître d'œuvre.

L'inauguration aura lieu le samedi 6 avril 2024 à 11h00. Madame le Maire informe les membres que parmi les personnalités invitées, Monsieur Jean-Claude TISSOT, Sénateur, Madame Sophie ROTKOPF, Conseillère régionale, Monsieur Yves NICOLIN, Président de Roannais Agglomération, ont répondu présents.

Afin de préparer le vin d'honneur, il est prévu de commander pizzas, quiches, brioches aux grattons, rosettes, pâtés en croute, tomates cerises et kir royal.

L'association Changy Histoire et Patrimoine présentera une exposition sur la construction du foyer rural.

Les conseillers municipaux et les membres du CCAS se retrouveront à 18h30 le vendredi 5 avril afin de faire la mise en place.

- Déplacement de la croix – Aménagement du délaissé

Madame le Maire rappelle que les services du Département de la Loire ont fait glisser la subvention pour l'aménagement du délaissé « enveloppe territorialisée 2024 » en « enveloppe de solidarité 2024 ». Aussi, la subvention souhaitée de 20.000,00 € se transforme en subvention d'un montant maximum de 7.000,00 €, mais avec la possibilité de diviser le projet en deux programmes subventionnables avec l'enveloppe de solidarité en 2024 et en 2025.

Délibération n°03-01-2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité pour le déplacement de la Croix, dans le cadre du projet d'aménagement du délaissé RD307-RD8.

Elle présente les devis de l'entreprise PEREY pour le déplacement et la restauration de la croix, ainsi que le devis de l'entreprise Cédric Poyet TP, pour les travaux préparatoires de maçonnerie, et terrassement :

- Entreprise PEREY : ..... 7.350,00 € HT
- Entreprise Cédric Poyet TP : .... 4.300,00 € HT

Soit un total de 11.650,00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Décide d'inscrire au budget primitif 2024 le déplacement de la croix dans le cadre de l'aménagement du délaissé RD307-RD8.
- 2) Sollicite une subvention au Département de la Loire, dans le cadre de l'enveloppe de solidarité,
- 3) Adopte le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel HT des travaux : ..... 11.650,00 €

Département de la Loire : ..... 6.990,00 €

Fonds propres : .....4.660,00 €

- Salle d'animation rurale : Remplacement de la porte de cuisine

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise MR CREATION pour le remplacement de la porte de la cuisine à la salle d'animation, d'un montant de 2.577,27 € HT, soit 3.092,72 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Remplacement des copieurs multifonctions

Après présentation des offres proposées par RBI et IMAGE LASER COULEUR, et après négociation, il est décidé de confier à l'entreprise RBI le renouvellement des photocopieurs de l'école et de la Mairie.

## ROANNAIS AGGLOMERATION

- Bilan foncier et rencontre PLH, le 22 février et 6 mars 2024

Madame le Maire et Madame Catherine BIGAY ont participé à ces réunions.

Le bilan foncier a clôturé un cycle d'échanges entre les communes et Roannais Agglomération, dans le cadre de l'étude de gisements fonciers et de l'étude d'élaboration du PLH 2.

Le travail effectué a permis :

- Pour l'étude gisements : l'élaboration d'une carte par commune des gisements fonciers potentiels à vocation d'activité, d'équipement, d'habitat ou de renaturation (terrains, divisions parcellaires éventuelles, locaux vacants) sur l'ensemble des zones constructibles identifiées dans les documents d'urbanisme.
- Pour l'étude PLH 2 : l'élaboration d'une fiche communale reprenant les objectifs qualitatifs et quantitatifs du futur PLH.

- Commission Environnement, le 5 mars 2024

Monsieur Guillaume LEFEBVRE a participé à la réunion de la Commission Environnement, ayant pour ordre du jour :

- Présentation et échange sur le bilan à mi-parcours du PAECT : il s'agit d'un outil de planification pour la transition énergétique et écologique afin d'atteindre les objectifs suivants : Production d'au moins 600 GWh/an d'ici 2050, couverture de la consommation énergétique par 50% d'énergies renouvelables d'ici 2050, réduction des gaz à effet de serre de - 50% d'ici 2050, réduction des émissions -38% de PM10, -41% de PM2,5 et -44 de NoX  
Sur 28 actions, 11 sont achevées, 14 engagées et 3 non démarrées, soit environ 60% de taux de réalisation global du PAECT en 2023.
- Point d'actualité sur les études hydroélectricité et géothermie profonde : Concernant le potentiel hydroélectrique du territoire, pour résumé le rapport d'étude Phase 1, aucuns potentiels de Basse Chute (seuils existants), aucun potentiel en Moyenne et Haute Chute, 8 potentiels de turbinage sur réseau (EP/EU/ET) et 1 potentiel de stockage d'électricité par pompage (STEP). Concernant la géothermie profonde, un point a été fait sur l'agenda programmé  
Novembre 2023 : lancement de la phase 1  
Avril 2024 : Lancement de la phase 2 Dépôt des demandes de PER, campagne d'acquisitions terrain  
Janvier 2025 : Lancement de la phase 4 : Constitution d'un dossier de DAOTM/Enquête publique  
Décembre 2029 : Aménagement du site et forage  
Janvier 2031 : Autorisation et construction du site.
- Etat d'avancement de la stratégie biodiversité : Rappel du contexte avec la fin du contrat Vert et bleu en 2022 et la stratégie nationale Biodiversité 2030. Volonté des 3 EPCI (Roannais Agglomération, Charlieu Belmont et Pays d'Urfé de construire une nouvelle stratégie en faveur de la biodiversité.  
Des attentes fortes sur la nouvelle stratégie biodiversité : répondre aux enjeux impactant la biodiversité par la réalisation d'actions concrètes, assurer une cohérence globale de l'ensemble des politiques publiques et outils en faveur de la biodiversité, et être prêt à répondre aux opportunités de financements.
- Ateliers de travail sur les actions à engager en faveur de la biodiversité

Monsieur Guillaume LEFEBVRE a également participé à la réunion de la Commission Environnement du 25 mars 2024 ayant pour ordre du jour :

- Présentation de l'offre de transport Roannaise
- Le réseau STAR en quelques chiffres

- Actualités du réseau (gratuités des week-ends, électrification, mobilier, ...)
- Règlement transports rentrée 2024-2025
- Point d'avancement du schéma directeur vélo

- Conseil Communautaire, le 29 février 2024

Madame le Maire fait le compte-rendu de cette réunion ayant pour ordre du jour :

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs et modalités de recrutement des contractuels, des apprentis et des vacataires
- Agriculture : Attribution d'une subvention à l'Association « Etamine, de la terre à l'assiette »
- Développement économique : Convention-cadre 2022-2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Politique de la ville : Contrat de Ville de Roannais Agglomération 2024-2030 Engagements Quartiers 2030
- Action sociale d'intérêt communautaire : Gestion des structures d'accueil petite enfance – Convention annuelle d'objectifs avec la Mutualité Française Loire Haute Loire Puy de Dôme – Subvention au titre de l'année 2024

En préalable, un point d'avancement sur la compétence « Agriculture » est présenté sous forme d'un diaporama commenté par Monsieur Guy LAFAY.

- Commission Cohésion Sociale, le 30 janvier 2024

Madame Evelyne RICARD a participé à la réunion de la Commission Cohésion Sociale ayant pour ordre du jour :

- Solidarités : Politique de la ville (Nouveau cadre contractuel « Engagements quartiers 2030 ») et CISPD (Savoir Rouler à Vélo, groupe de travail Addiction, groupe de travail Violences Intra-Familiales)
- Familles : Point d'actualité CTG, Point d'actualité LAEP avec la valorisation des sites ruraux, Formalisation de la convention passerelle entre Roannais Agglomération et d'éducation nationale
- Habitat : point d'avancée PLH
- Santé : Bilan Semaines d'information sur la santé mentale ; dispositif EBOO

- Zone d'Accélération des énergies renouvelables

Délibération n°03-02-2024

Madame le Maire explique que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, veut concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols. Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Sous réserve du respect de la réglementation, il est possible d'implanter une installation terrestre de production d'énergies renouvelables en tout point de la commune mais, les projets en dehors d'une ZACC seront soumis à :

- La mise en place obligatoire d'un comité de projet aux frais du porteur de projet ;
- Des délais d'instruction de droit commun soit 4 mois pour l'autorité environnementale contre 3 mois pour les ZACC) et un avis du commissaire enquêteur sous 1 mois (contre 15 jours pour les ZACC)

La délimitation des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables est établie, après concertation locale, en considérant :

- La réglementation : le respect des obligations prévues par la loi, notamment au regard du patrimoine naturel ou du patrimoine architectural, paysager et culturel ;
- Le projet de territoire : le projet de mandat, la mise en œuvre des schémas et des plans relatifs à l'énergie ou à la transition énergétique, la charte du PNR, les actions spécifiques en faveur du développement des énergies renouvelables ou de la sobriété énergétique ;
- La gestion des risques : inondation, incendie, éblouissement, minier, technologique, etc ;
- La valorisation des ressources du territoire au travers de la production agricole ou forestière, des autres activités économiques,
- de la ressource en eau, de la biodiversité, de la lutte contre l'artificialisation des paysages, etc ;
- L'acceptabilité : la meilleure gestion des aménités du projet et notamment des éventuelles nuisances, l'anticipation sur le développement du territoire de la commune et des communes voisines ou la lutte contre les informations erronées.

Les six calques de la carte communale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC) sont présentés au Conseil Municipal et discutés.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- 4) APPROUVE le projet de carte communale des ZACC tel que joint en annexe ;
- 5) AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette carte communale.

## **COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS**

### **\* Conseil d'école, le 4 mars 2024**

Madame Perrine MOUILLERE fait le compte-rendu du deuxième Conseil d'Ecole. À l'ordre du jour :

- Les points institutionnels : Evaluations nationales, mise en œuvre de la sécurisation scolaire, PPMS, rythmes scolaires, programme pHAARe (travail de sensibilisation à la prévention du harcèlement par le biais de la communication non violente), Avenant au projet d'école, visite infirmière des CE2 et CP, Rendez-vous individuels avec les parents,

inscriptions pour la rentrée de septembre 2024, liaison école-collège, école en démarche globale de développement durable, démarche NEFLE (Notre Ecole Faisons-Là Ensemble).

- Les projets : Projets des périodes 3,4 et 5 (Semaines des maternelles, Roannaise de l'Eau, Cycle piscine, les correspondants de Saint Bonnet, Carnaval), Projets à venir (Intervention Musique, la semaine des Mathématiques, les jeux olympiques, 100<sup>ème</sup> jour d'école, les photos de classe, l'UNICEF, CNV, grande lessive, voyage scolaire, fête de l'école.
- La Mairie : prêt de la salle des fêtes, CCAS, CME, bibliothèque, travaux et autres, effectifs prévisionnels de l'année prochaine
- Questions parents

#### \* Réunion en Sous-Préfecture, le 7 mars 2024

Madame le Maire indique avoir participé à une réunion d'information en Sous-Préfecture sur le contrôle financier et budgétaire. Les services de la DGFIP étaient présents, ainsi que l'ensemble des communes de l'arrondissement.

À l'ordre du jour :

- Les spécificités de la campagne budgétaire 2024 et l'accompagnement des services de l'Etat : Rappel du calendrier budgétaire et focus sur la généralisation du Compte Financier Unique ; les principales anomalies rencontrées lors de la campagne budgétaire 2023 ; l'accompagnement des services de l'Etat (Préfecture, Sous-Préfecture, Comptables, CDL)
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : Les états déclaratifs dans le cadre de l'automatisation ; les principales irrégularités constatées, point d'actualité sur mes dépenses d'aménagement de terrains
- Le soutien de l'Etat aux projets d'investissement des collectivités territoriales portés par les collectivités ligériennes : les dotations versées par l'Etat de plus en plus dynamiques et des objectifs de verdissement de plus en plus ambitieux (DSIL/DETR/DSID/DPV + Fonds vert)

#### \* Rencontre en Mairie avec Madame BURELIER Huguette, le 13 mars 2024

Madame Huguette BURELIER, Conseillère Départementale, est venue en Mairie, accompagnée de ses services, afin de faire le point sur les subventions accordées à la commune, pour la fin de mandat.

#### \* Réunion en Sous-Préfecture, le 14 mars 2024

Les Maires des communes du secteur ont été conviés à une réunion en Sous-Préfecture pour une présentation du Plan Territoires ruraux, proposé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Répondre aux enjeux des territoires ruraux est une priorité du Gouvernement, notamment concernant le service public d'éducation. Cette réponse doit être construite avec les collectivités et les élus concernés.

Ce plan se décline en 3 axes :

- Garantir un maillage scolaire partout sur le territoire
- Garantir la réussite des élèves en milieu rural
- Garantir la dynamisation des territoires par l'école

#### \* Conseil Municipal Enfants, le 20 mars 2024

Les élus du Conseil Municipal Enfants sont allés visiter la cuisine de la Maison Familiales des Athiauds à Saint Germain Lespinasse, le mercredi 20 mars 2024. Ils ont été accueillis par Fatima, la chef cuisinière, qui leur a fait découvrir la fabrication des repas, qui leur sont servis à la cantine.

Quatre personnes préparent en moyenne 500 repas par jour, répartis entre la MFR (environ 100 repas) et les écoles de Changy, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Léger sur Roanne et Les Noës. Pendant les vacances, la MFR livre également des repas aux centres de loisirs.

\* Association Plaine et Côte Roannaise, le 20 mars 2024

Madame le Maire indique qu'elle a participé à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Association Plaine et Côte Roannaise, qui avait pour ordre du jour la dissolution de cette association. Les fonds restants seront répartis entre l'ADMR de Renaison et La Pacaudière. Pour rappel, cette association d'élus avait été créée lors de la fusion des Communautés de Communes, en 2013.

\* Commission Voirie, le 21 mars 2024

Cette réunion avait pour but de prévoir le déplacement de la croix, dans le cadre de l'aménagement du délaissé RD307 – RD8, pour le dossier de demande de subvention Enveloppe de Solidarité.

**QUESTIONS DIVERSES**

\* Madame le Maire donne lecture du courrier du Comité des Fêtes au sujet des feux d'artifice. L'association souhaite participer au financement du feu, à l'occasion des 30 ans du Comité. Aussi, une demande de modification du devis initial a été faite auprès du fournisseur afin de prendre en compte cette proposition. Madame le Maire présente le devis de la société L'Etoile, pour un montant de 2.000,00 € TTC, somme répartie entre la Mairie (1.000,00 €) et le Comité des Fêtes (1.000,00 €). Le projet de tir sera transmis au Comité des Fêtes.

\* La cérémonie de Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 aura lieu à 11h00 devant le Monument aux Morts. La société musicale Les Copains d'Accord ne pourra pas participer cette année. Le vin d'honneur sera servi au Pagomia après la cérémonie.

\* Il est à noter que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00.

\* Madame le Maire propose de verser une gratification de stage à Madame Maud BRAZ. Elle a effectué 10 semaines de stage à l'école, réparties depuis le 27 novembre 2024. Le Conseil Municipal décide de lui verser la somme de 500 €, pour la remercier du travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu <b>Le LUNDI 8 AVRIL 2024 à 20H00 en Mairie</b></p>
---